

Montreuil-sur-Mer, le 13 juillet 2026

Certificat d'affichage

**Délibération du conseil communautaire n° 2026-167 portant approbation de la modification de
droit commun du PLUi Sud Opalien**

Le Président de la communauté d'agglomération des Deux Baies en Montreuillois,

Certifie avoir fait :

- afficher la délibération du conseil communautaire de la CA2BM n°2026-167 approuvant la modification du PLUi Sud Opalien à compter du mardi 7 juillet 2026 et ce pendant un mois **en la forme habituelle et aux lieux accoutumés.**
- mention de cet affichage **dans un journal diffusé dans le département ;**
- publier au **recueil des actes administratifs**
- publier la délibération susmentionnée **sur le site internet de la CA2BM ;**

Pour faire valoir ce que de droit.

Le Président,


DANIELLE FASQUELLE